

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° I-545

présenté par

M. Alauzet, Mme Toutut-Picard, M. Blanchet et Mme Valetta Ardisson

ARTICLE 23

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.